

Gestion des rens. d'identification des OA

Nous vous rappelons que nous ne pouvons plus opérer de modifications dans votre base de donnée « organismes assureurs » et que c'est à vous qu'incombe désormais la modification des renseignements des mutualités sur base des courriers qui vous sont adressés par les mutualités qui appliquent de plus en plus des stratégies « provinciales » (adresse d'envoi différente suivant les régions).

Procédures à suivre dans votre logiciel SOFT33 :

« Gestion »
« Données de base »
« Organismes assureurs »
Double cliquer sur « l'O.A. » à modifier,
Réaliser la correction et/ou la modification voulue
Enregistrer ✓

Modification du circuit de facturation des mutualités neutres – OA 200 -

A partir du 1^{er} mars 2008 (*), le circuit de facturation de l'OA 200 sera identique à celui pratiqué par l'OA 500.

(*) Pour tous les envois adressés à partir du 1^{er} mars. Par exemple : votre facturation du mois de **février 2008**.

Cela revient à dire que l'ensemble des documents de facturation (**) doit être envoyé à l'Union Nationale.

(**) Il s'agit : - du support magnétique accompagné des bordereaux d'expédition en triple exemplaire
- des attestations de soins (y compris les prescriptions médicales) accompagnées des récapitulatifs en double exemplaire

L'adresse d'expédition est la suivante :

Union Nationale des Mutualités Neutres
Cellule Supports
Chaussée de Charleroi, 147
1060 BRUXELLES

Procédures à suivre dans votre logiciel SOFT33 :

« Gestion »
« Données de base »
« Union Nationale »
Double cliquer sur « Union Nationale des Mutualités Neutres »
Dans le cadre « Divers »
- Récapitulatif ☉ par Union
Enregistrer ✓

Merci d'appliquer cette nouvelle procédure dès maintenant !

Modification du circuit de facturation des mutualités libérales – OA 400 -

 **Date différente : procédure à prévoir à la fin du mois mars** 

A partir du 1^{er} avril 2008 (*), le circuit de facturation de l'OA 400 sera identique à celui pratiqué par les OA 200 et 500.

(*) Pour tous les envois adressés à partir du 1^{er} avril. Par exemple : votre facturation du mois de **mars 2008**.

Cela revient à dire que l'ensemble des documents de facturation (**) doit être envoyé à l'Union Nationale.

(**) Il s'agit : - du support magnétique accompagné des bordereaux d'expédition en triple exemplaire
- des attestations de soins (y compris les prescriptions médicales) accompagnées des récapitulatifs en double exemplaire

L'adresse d'expédition est la suivante :

Union Nationale des Mutualités Libérales de Belgique
Cellule Supports
Rue de Livourne, 25
1050 BRUXELLES

Procédures à suivre dans votre logiciel SOFT33, à la fin du mois de mars :

« Gestion »
« Données de base »
« Union Nationale »
Double cliquer sur « Union Nationale des Mutualités Libérales »
Dans le cadre « Divers »
- Récapitulatif par Union
Enregistrer ✓

Merci de ne pas appliquer cette nouvelle procédure maintenant, mais d'y donner suite à partir DU 1^{er} AVRIL 2008 ! (facturation du mois de mars)